



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Conseil d'Administration du 28 juin 2010

Délibération n° 10-26

Structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente

Le Conseil d'Administration de l'Institution, dûment convoqué, s'est réuni en séance plénière le 28 juin 2010, sous la présidence de Monsieur Didier LOUIS

ÉTAIENT PRÉSENTS :

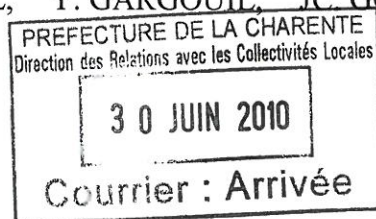
MM. D. BARILLOT, B. BELAUD, JP. DENIEUL, Y. GARGOUIL, JC. GODINEAU,
J. GOMBERT, D. LOUIS, JY. QUERE, JP. ZUCCHI.

ABSENTS EXCUSES ET REPRÉSENTÉS :

M. BOUTANT représenté par M JP DENIEUL

ABSENTS EXCUSES :

MM. R. DEBIAIS, C. DOURTHE, E. GAUTHIER, D. LAURENT, A. LEPERCQ, JC. MAZIN,
R. RICHARD, B. ROCHET, JC. SILLON, J. VETAULT.



LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'Institution engage une réflexion sur la structuration des maîtrises d'ouvrage sur le bassin de la Charente ;
- **MANDATE** le Bureau pour piloter cette réflexion ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter, pour cette opération, un financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des autres organismes susceptibles d'accompagner cette action.

Fait et délibéré à Saintes,
le 28 juin 2010

Le Président,
Didier LOUIS,